



**Mail du Président de l'ARCEA Valduc Richard DORMEVAL** du 18/11/2021

Chers amis,

Vous êtes très nombreux à rencontrer, ou avoir rencontré, des difficultés pour répondre à la demande récente de la mutuelle Malakoff-Humanis, afin de valider votre affiliation. Procédure informatique compliquée, mails non reçus, délais trop courts ...etc. Tout était réuni pour créer stress et inquiétude chez certains d'entre vous.

De son côté, l'ARCEA de Valduc a tout mis en œuvre pour aider les adhérents qui nous ont contactés, par téléphone ou par mail, et nous espérons avoir été utiles aux plusieurs dizaines de cas qui nous ont été soumis.

En parallèle, nos représentants à la commission spéciale de gestion de la MHN (Bruno Duparay et Yves Léo, de l'ARCEA-Valduc) ont multiplié les discussions avec le CEA (Direction des Ressources Humaines et Relations Sociales - DRHRS) et Malakoff-Humanis pour faire évoluer cette situation complexe et faire en sorte qu'aucun affilié MHN se retrouve sans couverture santé au 1er janvier 2022.

De ces échanges, parfois "musclés", de nouvelles propositions ont pu être établies. Vous les trouverez résumées ci-dessous, dans un message du **Président de l'ARCEA, Jacques Penneroux**, destiné à l'ensemble des adhérents de l'ARCEA. *Pour certains points, nous apportons quelques précisions notées en italique.*

J'espère sincèrement que tout s'arrange au mieux pour chacun de vous, et vous rappelle que l'ARCEA-Valduc est toujours à votre écoute pour vous aider.

Amicalement



**Jacques Penneroux, Président de l'ARCEA, message aux adhérents ARCEA**

Modalités opérationnelles de relance des renouvellements de contrats de complémentaire santé du CEA

### 1) Chaque

**adhérent concerné doit renvoyer au plus vite les documents demandés par MHN**

*Précision : Les demandes d'adhésion doivent être retournées au plus tôt, et si possible, avant la fin du mois de novembre. L'édition des cartes de Tiers Payant débutera les premiers jours de décembre, pour une réception courrier avant la fin décembre.*

**2) Nous avons confirmation que tous les assurés retraités qui renverront les documents MHN seront couverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, y compris ceux qui le feraient après le 31 décembre 2021, mais avec un décalage pour la réception de la carte de Tiers Payant.**

*Précision : Tous les dossiers qui arriveront après le 31 décembre 2021 seront traités au fil des réceptions. Les cartes de Tiers Payant seront donc envoyées en différé, mais il y aura possibilité de les éditer depuis votre espace personnel, sur le site MHN, dès le dossier traité.*

**3) Tous les retraités concernés devraient recevoir un courrier postal de relance**

*Précision : Une campagne de relance papier est en préparation. Les courriers devraient partir au plus tard début de semaine prochaine.*

***Il n'y aura aucune radiation, quelle que soit la date d'envoi du dossier d'adhésion.***